

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	GATE (ajout GLACÉ)	Nom carte :	06252_RFRM1_Gate_GlacéV2
Superficie :	157 ha (ajout 76 ha) Total 233 ha	TFS :	Réserve faunique Rouge-Matawin
UA :	062-52	VHR :	Motoneige
MRC :	Matawinie	Autochtone :	Manawan
Municipalité :	T.N.O.	Autres :	Trappeur 14-01-0038

Préoccupations

Source	Nature	Mesures d'harmonisation proposées	Recommandations à la Table GIRT 062
1. Réserve faunique Rouge-Matawin	Lac stratégique et forêt à haute valeur de conservation	⇒ Appliquer les modalités associées aux sites fauniques d'intérêt pour les lacs à population allopatrique d'omble de fontaine au lac Gate	⇒ Modalités des SFI : 20 m sans interventions et 20 – 40 m en coupe partielle.
	Paysage	⇒ Maintenir une bande riveraine opaque sur les rives du lac Gate.	⇒ Maintien d'une bande opaque en bordure du lac Gate.
		⇒ Effectuer une CPRS bouquets au nord de l'érablière	⇒ Déplacer le séparateur de coupe pour le jouxter à la bande riveraine du lac Gate et déplacer vers l'est la partie sud de ce séparateur (tel qu'indiqué sur la carte). ⇒ CPRS bouquets dans la montagne au sud du secteur (adjacent CP ERS).
	Accessibilité	⇒ Signalisation pour les usagers de la	⇒ Positionner bande E-W au lac Lévis pour maintien de la connectivité. Une visite-terrain devra avoir lieu entre un représentant de la RFRM et le BGAd qui effectuera les travaux pour convenir de la largeur de la bande à maintenir pour rencontrer l'objectif. ⇒ Tenir une rencontre entre un représentant

Note: Si le BGA et les tiers concernés s'entendent pour modifier ces mesures d'harmonisation, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation

		RFRM de la réalisation de travaux forestiers (location de chalets).	de la RFRM et le BGAd qui opérera le secteur le plus tôt possible afin de préciser le réseau routier utilisé et la période de réalisation des travaux.
		⇒ Maintenir le chemin au nord du lac Glacé en état durant la réalisation des travaux.	⇒ Mettre en place de la signalisation dès le début des travaux forestiers.
	Connectivité des forêts	⇒ Maintenir la connectivité des peuplements.	⇒ Maintenir le chemin au nord du lac Glacé en état durant la réalisation des travaux
			⇒ Positionner les séparateurs de coupes afin de maintenir la connectivité entre les peuplements.
2.	BGA	Bonification de la planification	⇒ Ajouter de superficies de récolte au sud du lac Lévis et entre le chemin montant franc nord au nord du lac Glacé et le DH à l'est. (à l'intérieur des limites déterminées par la TLGIRT).
		Optimisation du parton de coupe	⇒ Des superficies ont été ajoutées à la planification (voir carte) et ont été acceptées par les représentants de la réserve faunique.
			⇒ Si la Réserve faunique accepte, permuter le séparateur de coupe Nord-Sud avec le parterre de coupe à l'est de manière à y inclure le milieu humide.
3.	Trappeur 14-01-0038	Accessibilité	⇒ Maintenir l'accessibilité en quad de deux sentiers indiqués sur la carte.
		Communication	⇒ Le trappeur a identifié des sentiers qui devront être praticables en VTT pour la réalisation des activités de trappe au terme des travaux.
			⇒ Mesure générique
4.	Motoneige	Cohabitation de la motoneige et du transport forestier	⇒ Éviter de faire cohabiter la motoneige et le transport (chemins 63 & 57 VS sentier 67)
			⇒ Mesures opérationnelles à déterminer

Note: Si le BGA et les tiers concernés s'entendent pour modifier ces mesures d'harmonisation, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation

Mesures d'harmonisation générales

1. Fournir un calendrier relatif à la réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
 - a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.
2. Maintenir ou améliorer l'état initial des infrastructures tout au long de la période de réalisation des travaux (commerciaux et non commerciaux) et à la fin des travaux.

État initial : si une infrastructure n'est pas adéquate au début des travaux, elle devra être remise dans un état adéquat à la fin des travaux. L'objectif de cette mesure est d'éviter la détérioration d'un chemin par le transport forestier.

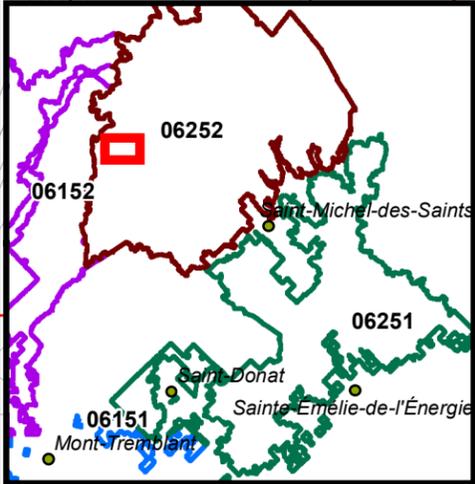
3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.
5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.

Adoption

Lors de la rencontre du 27 février 2014 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Lors de la rencontre du 9 mars 2017 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire par l'ajout du secteur GLACÉ a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

2017-2018
06252_RFRM1_Gate_GlacéV2
Secteurs Gate & Glacé version 2



PAFIO 2017 UG 62

separateurs_L_glace

Gate_GlacePC

UC_DICA

- CPI
- CPRS bouquets
- CPRS
- RPLB700 -obj. bandes opaques-
- RPLB700
- Retrait bandes 20m autour DH

sentiers motoneige Lanaudière FCMQ

CATÉGORIE

- sentiers Trans-Québec
- sentiers régionaux
- sentiers locaux
- sentiers non-subsventonnés
- sentier_Quads_Lanaudière_FQCG

Terrain de piégeage

Territoires fauniques structurés

Mode de Gestion

Modes de gestion

- 06 Forêt d'expérimentation sur Unité d'aménagement (UA)
- 07 Forêt d'enseignement et de recherche (FER)
- 10 Érablière acéricole (production mixte) sur UA
- 12 Territoire forestier résiduel (TFR) sous Convention de gestion territoriale (CGT)
- 15 Écosystème forestier exceptionnel désigné (EFE)
- 40 Parc national québécois
- 41 Autre terrain du MRN (Faune et SEPAQ)
- 49 Refuge biologique désigné et Forêt d'expérimentation
- 50 Réserve écologique
- 51 Terrain vacant du MDDELCC
- 52 Eaux (lacs importants, fleuve et réservoir)
- 53 Réserve aquatique et/ou Habitat floristique menacé
- 54 Réserve de biodiversité
- 55 Projet de refuge biologique exclu de la production forestière
- 58 Forêt d'expérimentation et Refuge biologique en projet
- 59 Refuge biologique désigné
- 66 Forêt d'expérimentation
- 80 Érablière acéricole en territoire forestier résiduel (TFR)
- Ilots vieillissement
- Ilots vieillissement
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 15 - Contraintes particulières
- 16 - Aucun impact sur la possibilité forestière
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 02 - Emprise de chemin
- 15 - Contraintes particulières
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 05 - Autres lisières boisées
- 06 - Corridor routier
- 08 - Aucune récolte permise entre le 1er mars et le 31 août
- 17 - Aucune récolte permise entre le 16 mars et le 31 août aucune utilisation de pesticide ou phytocide
- 18 - Aucune récolte permise entre le 1er avril et le 31 juillet, aucune utilisation de phytocide
- 15 - Contraintes particulières

14-01-0037

Maintenir ce chemin praticable au terme des travaux (utilisé comme sentier de trappe)

Gate -harmonisé en 2014-

Réserve faunique Rouge-Matawin

Glacé

63 RF ROUGE-MATAWIN

Maintenir le sentier de trappe praticable au terme des travaux

Maintenir le sentier de trappe praticable au terme des travaux

Gate -harmonisé en 2014-

14-01-0038

Maintien d'une bande opaque en bordure du lac Gate

En bordure de tous les dénudés humides limitrophes à la planification du secteur Gate, ne pas réaliser de récolte dans une bande de 20m et faire une récolte partielle dans une bande de 10m supplémentaire (20 à 30m).

Gate -harmonisé en 2014-

SF - Sentier de portage

57 RE ROUGE-MATAWIN

14-01-0033

14-01-0034

CT - Camp de piégeage